

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI.

### **Article 1 : Présentation**

Le Club Bayonne Adour Echecs organise le samedi 6 avril 2019 à partir de 18h15 son tournoi rapide de Printemps 2019.

Lieu des rencontres : salle 2 allée du petit Basque à Bayonne

Ce tournoi à vocation conviviale est homologué (N°48591) et publié sur le site de la FFE

L'accueil est assuré à partir de 17h30 avec un apéritif. Des pizzas et boissons seront servies après la ronde N°3 et un dessert au terme du tournoi, après la ronde 6.

La participation aux frais de bouche est de 12 € pour chaque participant.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié B au moins pour la saison en cours à la F.F.E.

La licence peut être prise sur place sous condition de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication.

### **TOURNOI Rapide**

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO Rapide estimé selon le barème usuel de la FFE (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

### **Article 2 : Règles et Appariements**

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telles qu'elles figurent dans le livre de l'arbitre réactualisé en mars 2019.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (forts-faibles),

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs présents qui auront fait contrôler leur licence et (ou) auront pris l'engagement de régulariser leur situation sous 48h ou pris leur licence B au moins sur place.

Appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.5).

Remarque : Il appartient au joueur de vérifier son résultat de partie avec celui qui est affiché au terme de chaque ronde sur un grand écran et concomitamment la concordance des points qu'il estime avoir marqué avec ceux qui lui sont attribués. Une réclamation relative à une ronde, pour être prise en compte, doit être formulée auprès de l'arbitre avant la fin de la ronde suivante laquelle est considérée comme finie à l'affichage de son résultat.

### **Article 3 : Cadence**

La cadence est de 10mn avec 5 sec d'incrément.

S'agissant d'une cadence de parties rapides les spécificités du jeu relève de l'annexe A du livre de l'arbitre, et notamment s'appliquera l'article A4 pour l'ensemble du tournoi.

Nota 1 : Le deuxième coup illégal achevé constaté par l'arbitre perd immédiatement la partie.

Nota 2 : Le joueur n'utilise qu'une seule main pour jouer (roque / prise / promotion / pendule...)

L'utilisation des deux mains est considérée comme un coup illégal.

-Toutefois, sans être un coup irrégulier, le jeu d'une main avec appui sur la pendule de l'autre est interdit. La violation de cette règle sera sanctionnée par un avertissement; En cas de récidive, le joueur sera sanctionné comme s'il venait de jouer un premier coup illégal avec 2 mn de plus données à l'adversaire, et en cas d'une nouvelle récidive le joueur sera déclaré considéré comme ayant joué un deuxième coup illégal et aura en conséquence partie perdue (sous condition des règles propres à la suite de coups réguliers pour attribuer le gain à l'adversaire).

### **Article 4 : Horaires**

Horaire de Jeu : 18h15 ; Vérification des licences : dans l'ordre d'arrivée des joueurs,

Clôture des inscriptions à 17h45 ; Fin du Tournoi : estimée vers 23h

Nota: il est prévu une coupure d'une vingtaine de minutes après la ronde 3 pour le repas

- Affichage des résultats et des appariements à la table d'arbitrage sur grand écran.

Le tournoi n'est pas doté aussi il ne sera pas procédé à une remise de récompenses, seuls seront proclamés les résultats dès la fin de la ronde 6.

**Article 5 :**

L'inscription est gratuite

**Article 6 : Classement**

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties ainsi attribués :

gain = 1; nulle = 0,5; perte = 0.

Le départage des ex aequo sera successivement selon le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires), puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

**Article 7 : Forfaits**

Un joueur absent pour une ronde ne sera pas apparié pour celle-ci sans autre conséquence.

Un joueur apparié sera déclaré immédiatement forfait s'il n'occupe pas sa place lors du lancement des pendules annoncé préalablement à T-2mn puis à T-1mn.

Deux forfaits d'un joueur, consécutifs ou non, entraînent son exclusion du tournoi.

**Article 8 : Fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique sans délai le résultat de sa partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier, arrêter la pendule et rester discrets.

**Article 9 : nullité par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Dans cet esprit ils peuvent convenir d'un résultat nul qu'à près un réel affrontement sur l'échiquier.

**Article 10 : Rappels**

Les téléphones mobiles seront tolérés mais devront être invisibles et éteints, aussi le téléphone mobile d'un joueur qui émettrait un son : sonnerie, alarme, ou vibreur, entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

La zone de restauration est très proche de la zone de jeu, aussi les spectateurs ou joueurs devenus tels après leur partie feront preuve de discrétion au cours de leurs agapes.

Les pendules doivent être activées calmement.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de jeu.

**Article 11 : Arbitrage**

Arbitre Francis JARRIER Arbitre Fédéral Open 2

Il n'est pas prévu de jury d'appel des décisions de l'arbitre, cependant en cas de contestation d'une décision de l'arbitre, le joueur qui s'estime lésé pourra formuler une réclamation écrite auprès la commission d'appels sportifs de la FFE.

Les directives de l'arbitre restent exécutoires à titre conservatoire dans l'intérêt de la manifestation.

**Article 12 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur

L'Arbitre Principal



L'Organisateur

